



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1er décembre 2014 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Domenico Moschella, conseiller de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steeve Beaudoin, directeur – Direction des affaires publiques et du développement
communautaire
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA14 13 0349

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA14 13 0350

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit
adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA14 13 0351

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 1, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Deux (2) citoyennes font des interventions. À 19 h 29, la période de questions est terminée.

CA14 13 0352

ADOPTER LE PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) 2014-2017 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD ET MANDATER LA DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE POUR SA MISE EN SUIVI ET SON ÉVALUATION.

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) et que la direction de la Diversité sociale a été mandatée pour réaliser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015;

ATTENDU QUE le plan d'action propose aux 19 arrondissements d'adhérer aux sept principes qui guident l'action de la Ville et permettent l'implantation d'un langage commun et unificateur peu importe le domaine d'application;

ATTENDU QUE ces principes ont fait consensus chez tous les participants à la démarche MADA et ont été adoptés à l'unanimité, en même temps que le plan d'action, par les élus au conseil municipal de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'arrondissement a adhéré aux sept principes du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 et a mis en place une démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA).

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'adopter le Plan d'action Municipalité amie des aînés 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard et de mandater la Direction des affaires publiques et du développement communautaire pour sa mise en œuvre et son évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1144227011

Le 1er décembre 2014

CA14 13 0353

SOUSSION - ACHAT D'ESPACES POUR DE LA PUBLICITÉ, DES CHRONIQUES, DES AVIS PUBLICS ET DES APPELS D'OFFRES ET DIFFUSION D'ADDENDA DANS SÉAO - MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. – 79 000 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C., fournisseur unique, pour l'achat d'espaces pour de la publicité, des chroniques, des avis publics et des appels d'offres et la diffusion d'addenda dans SÉAO, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, au montant total de 79 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1143022028

CA14 13 0354

SOUSSION - MISE AUX NORMES DE LA PISCINE ET DU PAVILLON DES BAIGNEURS DU PARC HÉBERT - CONTRAT NUMÉRO 300-131 - TREMPRO CONSTRUCTION INC. – 454 230,58 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie TREMPRO CONSTRUCTION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Hébert, contrat numéro 300-131, au montant total de 454 230,58 \$.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1140391006

CA14 13 0355

SOUSSION - FOURNITURE DE PIÈCES ORIGINALES POUR LES ÉQUIPEMENTS DE MARQUE « JOHN DEERE » - DOSSIER NUMÉRO RM15-0651 - NORTRAX QUÉBEC INC. – 30 000 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :



D'accepter la soumission de la compagnie NORTRAX QUÉBEC INC., fournisseur unique, pour la fourniture de pièces originales pour les équipements de marque « JOHN DEERE », dossier numéro RM15-0651, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, jusqu'à concurrence d'achats cumulés de 30 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1145202004

CA14 13 0356

SOUSSION - REMPLACEMENT DES SYSTÈMES CVAC AUX ATELIERS MUNICIPAUX - CONTRAT NUMÉRO 300-133 - LYS AIR MÉCANIC INC. – 49 899,15 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie LYS AIR MÉCANIC INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes CVAC aux ateliers municipaux, contrat numéro 300-133, au montant total de 49 899,15 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1140391004

CA14 13 0357

SOUSSION - RÉFECTION DU TOIT-TERRASSE DE LA PISCINE LADAUVERSIÈRE - CONTRAT NUMÉRO 300-135 - PROCOVA INC. – 377 118 \$.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie PROCOVA INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection du toit-terrasse de la piscine Ladauversière, contrat numéro 300-135, au montant total de 377 118 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1140391005

CA14 13 0358

SOUSSION - SERVICE D'ENTRETIEN, DE PROGRAMMATION ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES D'ALARME D'INCENDIE DE MARQUE « D.S.C. » - CONTRAT NUMÉRO RM15-0551 - SIMPLEX GRINNEL, DIVISION DE TYCO LTÉE – 34 492,50 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie SIMPLEX GRINNEL, DIVISION DE TYCO LTÉE, fournisseur unique, pour le service d'entretien, de programmation et de réparation des systèmes d'alarme incendie de marque « D.S.C. », contrat numéro RM15-0551, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, jusqu'à concurrence d'achats cumulés de 34 492,50 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1140391003

CA14 13 0359

SOUSSION - SERVICES DE CONTRÔLE ANIMALIER POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 14-13972 - LE BERGER BLANC INC. – 212 473,80 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie LE BERGER BLANC INC., le seul soumissionnaire conforme, pour les services de contrôle animalier pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 14-13972, pour une période de deux (2) ans, au montant total de 212 473,80 \$. Ce contrat prévoit une possibilité d'un (1) renouvellement d'une durée d'un an, au gré de l'arrondissement avec l'approbation du fournisseur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Dissidence : Lili-Anne Tremblay

20.07 1143693016



CA14 13 0360

SOUSSION - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIEURIE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DU STADE HÉBERT - CONTRAT NUMÉRO SP-81 - HÉLOISE THIBODEAU, ARCHITECTE INC. – 136 621,93 \$.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie HÉLOISE THIBODEAU, ARCHITECTE INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour les travaux de rénovation et mise aux normes du stade Hébert, contrat numéro SP-81, au montant total de 136 621,93 \$ soit 124 201,75 \$, le prix de la soumission augmenté du montant des contingences de 10 %.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1140391007

CA14 13 0361

MANDAT À DOCTEUR LUCIE PAQUETTE L'ÉCUYER, MEMBRE DE LA CORPORATION DES MÉDECINS DU QUÉBEC - SERVICES DE MÉDECIN CONSULTANT À L'ARRONDISSEMENT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015 – 29 500 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De mandater Docteur Lucie Paquette L'Écuyer, membre de la Corporation des médecins du Québec, pour fournir des services de médecin consultant à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, au montant total de 29 500 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1142409023

CA14 13 0362

APPROUVER L'ENTENTE INTERSECTORIELLE CONTRE L'ABUS ET LA MALTRAITANCE.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'approuver l'entente intersectorielle contre l'abus et la maltraitance à intervenir entre l'arrondissement de Saint-Léonard, la Caisse Desjardins Centre-Est de la Métropole, le Centre des Aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard, le CSSS Saint-Léonard et Saint-Michel, Concertation Saint-Léonard (la Table de concertation des aînés en action de Saint-Léonard et le Programme montréalais en prévention de la sécurité urbaine), les Services communautaires canadiens-italiens du Québec inc. et le Service de police de la Ville de Montréal (police communautaire du poste de quartier 42), de désigner le Directeur des affaires publiques et du développement communautaire de l'arrondissement comme responsable de son application et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1143309019

CA14 13 0363

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 295 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD, POUR RÉALISER LE PROJET « ACTIVITÉS D'ANIMATION ARTS ET CULTURE » DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (2013-2015) MESS - VILLE.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 2 295 \$ à Concertation Saint-Léonard, pour réaliser le projet « Activités d'animation Arts et Culture » dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015) MESS - Ville.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1144227004

CA14 13 0364

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 6 500 \$ AU CLUB DU BONHEUR DE SAINT-LÉONARD AFIN DE LE SOUTENIR DANS L'ORGANISATION ET L'ANIMATION DE SES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES POUR L'ANNÉE 2015.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 6 500 \$ au Club du bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2015.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1143309020



CA14 13 0365

APPROUVER LA CONVENTION AVEC GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD AFIN DE PERMETTRE LA VENTE D'ANNONCES PUBLICITAIRES AUX ARÉNAS MARTIN-BRODEUR ET ROBERTO-LUONGO.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'approuver la convention avec Gestion Multisports St-Léonard afin de permettre la vente d'annonces publicitaires aux arénas Martin-Brodeur et Roberto-Luongo, pour la période du 2 décembre 2014 au 31 août 2016 et d'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.13 1143309016

CA14 13 0366

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ À CHACUN DES DEUX ORGANISMES SUIVANTS : CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL ET LA CROIX-ROUGE CANADIENNE - DIVISION DU QUÉBEC.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ à chacun des deux organismes suivants : Centraide du Grand Montréal et la Croix-Rouge Canadienne, division du Québec.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.14 1144227012

CA14 13 0367

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 11 926 \$ AUX CLUBS DE L'ÂGE D'OR DE L'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2015.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder une aide financière de 11 926 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement pour l'année 2015. Cette somme est répartie comme suit :

- 425,00 \$ au Club âge d'or Luigi-Pirandello;
- 425,00 \$ au Club d'âge d'or du parc Hébert;
- 425,00 \$ au Club d'âge d'or Les Joviales de Coubertin;
- 425,00 \$ au Club de l'âge d'or Sempre Uniti;

Le 1er décembre 2014

425,00 \$ au Club de l'âge d'or Arcobaleno;
425,00 \$ au Club de l'âge d'or Les Molisanes;
425,00 \$ au Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza;
425,00 \$ au Club de l'âge d'or Sainte-Angèle;
441,00 \$ au Club de l'âge d'or San Giuseppe,
465,50 \$ au Club d'âge d'or 2000;
465,50 \$ au Club de l'âge d'or Foglie Verde;
570,50 \$ au Club de l'âge d'or Saint-Léonard Pie-XII;
577,50 \$ au Club de l'âge d'or Risveglio;
581,00 \$ au Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.;
584,50 \$ au Club de l'âge d'or Giuseppe-Garibaldi;
630,00 \$ au Club de l'âge d'or Sacra Famiglia;
770,00 \$ au Club de l'âge d'or parc Coubertin;
1 015,00 \$ au Club de l'âge d'or L'Espérance;
1 179,50 \$ au Cercle du 3e âge Sainte-Angèle inc.;
1 246,00 \$ au Club d'âge d'or parc Delorme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.15 1143309023

CA14 13 0368

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 50 000 \$ À NATURE-ACTION QUÉBEC INC. POUR LA POURSUITE EN 2015 DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE TYPE QUARTIERS 21 « ON SÈME DANS LE VOISINAGE! ».

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accorder une aide financière de 50 000 \$ à l'Écoquartier de Saint-Léonard pour la poursuite en 2015 du projet de développement durable de type Quartier 21 « On sème dans le voisinage! ».

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.16 1143385085

CA14 13 0369

APPROUVER LE PROTOCOLE D'ENTENTE ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 50 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2014.

ATTENDU QUE le versement d'une aide financière s'inscrit dans l'objectif de soutien à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard;



ATTENDU la nécessité d'encadrer l'utilisation de l'aide financière par un protocole d'entente liant les parties.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'approuver le protocole d'entente et d'accorder une aide financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2014.

De plus, il est résolu d'autoriser le directeur d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.17 1143269001

CA14 13 0370

RÉSILIER LE CONTRAT DE LA COMPAGNIE ÉLAGAGE PRESTIGE INC. POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'ÉLAGAGE CYCLIQUE DES ARBRES PUBLICS EN BORDURE DE RUES - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 14-13530 (RM14-0855).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser la résiliation du contrat de la compagnie Élagage Prestige inc. pour la fourniture d'un service d'élagage cyclique des arbres publics en bordure de rues, appel d'offres numéro 14-13530 (RM14-0855), selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.18 1142233002

CA14 13 0371

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1142409026

CA14 13 0372

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1144821012

CA14 13 0373

ÉTABLIR LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2015 comme suit :

2 février 2015 à 19 h
2 mars 2015 à 19 h
7 avril 2015 à 19 h
4 mai 2015 à 19 h
1er juin 2015 à 19 h
6 juillet 2015 à 19 h
8 septembre 2015 à 19 h
5 octobre 2015 à 19 h
2 novembre 2015 à 19 h
7 décembre 2015 à 19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1143022029

CA14 13 0374

ADOPTER UNE (1) ORDONNANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE COLLECTE (2143).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :



D'adopter l'ordonnance numéro 2143, O-12 intitulée : « Ordonnance sur les jours et les horaires des collectes des arbres de Noël naturels, des feuilles mortes, des résidus verts, des encombrants, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et sur les jours, les horaires et le site des collectes des objets dangereux et des vieux vêtements » en vertu du Règlement sur les services de collecte (2143).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1143022027

CA14 13 0375

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2207 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2015).

Ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 3 novembre 2014.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2207 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1143022026

CA14 13 0376

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-337 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À UNE BOÎTE DE DONS DE VÊTEMENT; B) MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES COMMERCE C01-06, C01-10, C01-11, C02-01, C02-03, C03-08, C04-01, C04-08, C04-24, C04-26, C04-28, C05-01, C05-16, C06-01, C10-04, C10-06, C10-17, C10-18 ET C10-25.

Ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 3 novembre 2014.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1886-337 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) modifier les dispositions relatives à une boîte de dons de vêtement; b) modifier les usages autorisés dans les zones Commerce C01-06, C01-10, C01-11, C02-01, C02-03, C03-08, C04-01, C04-08, C04-24, C04-26, C04-28, C05-01, C05-16, C06-01, C10-04, C10-06, C10-17, C10-18 et C10-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1143385073

CA14 13 0377

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2209 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 530 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION.

Ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 3 novembre 2014.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2209 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 530 000 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1143022019

CA14 13 0378

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2210 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 765 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS.

Ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 3 novembre 2014.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Dominic Perri

et résolu :



D'adopter le règlement numéro 2210 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 765 000 \$ pour des travaux d'aménagement de parcs.

De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1143022020

CA14 13 0379

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2211 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 710 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PROTECTION ET D'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS.

Ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 3 novembre 2014.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2211 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 710 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1143022021

CA14 13 0380

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2212 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 275 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES, DE MACHINERIE, D'OUTILLAGE ET D'ÉQUIPEMENTS.

Ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 3 novembre 2014.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2212 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 275 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1143022022

CA14 13 0381

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2213 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE LOGICIELS INFORMATIQUES.

Ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 3 novembre 2014.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2213 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques.

De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1143022023

CA14 13 0382

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2214 INTITULÉ : RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015 ET IMPOSANT UNE COTISATION.

Ce règlement est modifié par rapport au projet de règlement présenté lors de la séance du 3 novembre 2014.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



D'adopter le règlement numéro 2214 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1143022024

CA14 13 0383

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2215 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2015).

Ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 3 novembre 2014.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2215 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2015).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1143022025

CA14 13 0384

ADOPTER UNE (1) ORDONNANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2015) (2207), AFIN D'ACCORDER UNE GRATUITÉ À L'UNIVERSITÉ DU TROISIÈME ÂGE POUR L'UTILISATION DES SALLES DE LA BIBLIOTHÈQUE, DURANT L'ANNÉE 2015.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2207, O-1 intitulée : « Ordonnance émise afin de modifier la tarification pour l'utilisation des salles de la bibliothèque par l'Université du troisième âge durant l'année 2015 » en vertu de l'article 15 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (2207).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1143022030

CA14 13 0385

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 18 NOVEMBRE 2014.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1143385081

CA14 13 0386

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU COMITÉ DU
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD TENUE LE
20 OCTOBRE 2014.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard tenue le 20 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1142409025

CA14 13 0387

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE
DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard tenue le 3 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1142409024



CA14 13 0388

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires du conseiller Mario Battista et de la conseillère Lili-Anne Tremblay, conseiller et conseillère d'arrondissement, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1143022031

CA14 13 0389

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - OCTOBRE 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois d'octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.05 1140539009

CA14 13 0390

DÉPÔT DU RELEVÉ MENSUEL DES CONSTATS D'INFRACTION RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT ÉMIS PAR LES EMPLOYÉS - OCTOBRE 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés au cours du mois d'octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.06 1143385080

CA14 13 0391

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 45, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 19 décembre 2014.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement